

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 57 (1984)

Heft: 5

Rubrik: Actualité du logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualité du logement

Le Conseil national dit non à la cantonalisation de l'aide fédérale

Au cours de sa session de printemps, le Conseil national s'est occupé de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, et notamment de l'avenir de l'aide fédérale au logement. Alors que le Conseil des Etats s'était prononcé contre le maintien de l'aide fédérale par 20 voix contre 16, le Conseil national n'a pas suivi le vote de la Chambre des cantons, puisque par 114 voix contre 77, il a décidé le maintien de cette aide fédérale; le dossier va donc être renvoyé au Conseil des Etats, et l'on peut prévoir que la procédure d'élimination des divergences ne sera pas simple. Cependant, la clarté de la décision du Conseil national devrait inciter les représentants des cantons à reconsiderer leur position et à se rallier au maintien de l'aide fédérale au logement. C'es du moins ce qu'il faut souhaiter.

Nous reproduisons ci-après l'intervention de Bernard Meizoz, conseiller national, président de la SCH-Lausanne, membre du comité de la section romande et du comité central de l'USAL, au cours du débat du 12 mars dernier.

P.-E. M.

M. Meizoz : Avec la majorité de la commission je vous propose de ne pas entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral. Il y a en effet de nombreuses et excellentes raisons de conserver, dans son état actuel, l'instrument que la Confédération a forgé dans les années 70, avec l'appui massif du peuple suisse, pour mettre en œuvre la politique du logement, définie à l'article 34 sexies de la Constitution. Tout d'abord la loi encourageant la construction de logements répond à un besoin évident. Le fait qu'à ce jour plus de la moitié du crédit de programme de 1,143 milliard de francs, voté par le Parlement en juin 1983, ait déjà été utilisée le prouve. Pour la seule année 1983, ce ne sont pas moins de six mille cinq cents logements dont la construction a été encouragée en application de la loi. Enfin, depuis 1976, l'intervention de la Confédération a rendu possible la construction d'environ vingt mille logements, dont plus de trois mille en propriété ou maisons familiales et quatre mille spécialement conçus pour les personnes âgées ou les invalides. Ce bilan est en tous points positif. Il pourrait encore être plus étouffé à l'avenir si l'Office fédéral du logement était en mesure d'honorer toutes les demandes qui lui parviennent à un rythme accéléré. Ce qui n'est pas le cas, faute de crédits suffisants. Pour 1984, les perspectives sont franchement mauvaises, cet office ayant déjà fait savoir que, compte tenu des requêtes en suspens et de celles qui sont annoncées, il devra probablement refuser l'aide fédérale pour environ huit à neuf mille logements. Pourquoi frappe-t-on avec tant d'insistance et de toutes parts à la porte de l'Office fédéral du logement, à l'heure même où le Conseil fédéral entend remettre en cause une politique qui avait pourtant reçu la sanction populaire? Sans doute parce que la loi fédérale sur le logement est une bonne loi, à la fois utile et

nécessaire, une loi attractive parce que efficace par ses effets, les loyers initiaux pouvant être abaissés de 30 à 50 pour cent selon les cas, loi qui est souple dans son articulation et d'une application facile et rapide grâce à une procédure simplifiée. C'est en tout cas l'avis du Service cantonal du logement de l'Etat de Vaud qui, il y a moins d'une année, vantait les mérites de l'aide fédérale et conseillait aux constructeurs «d'avoir recours au système de l'aide fédérale, plus rapide que l'aide cantonale».

Il y a plus encore. Le succès de l'aide fédérale est surtout révélateur «de la situation tendue qui règne sur le marché du logement». C'est ce qu'a déclaré le Conseil fédéral, le 28 novembre 1983, en réponse à une question que je lui avais posée. Les tensions dont parle le Conseil fédéral s'amplifieront à l'avenir sous la pression de l'accroissement prévisible de la demande de logements. Deux facteurs au moins y contribueront de manière déterminante : les fortes générations des années 62 à 68 arrivent en âge de quitter le ménage parental, de se marier et de procréer; le taux moyen d'occupation par logement continue à diminuer; rien n'indique que cette tendance ira en se stabilisant. Il s'agit, en l'occurrence, d'un phénomène de société qui reflète à la fois l'amélioration du niveau de vie et la transformation des mœurs.

Au moment où, pour les motifs que je viens de rappeler, il y a inflation de la demande, l'offre se rétrécit. Il se trouve en effet que, vu le coût très élevé des logements neufs, beaucoup de promoteurs renoncent à investir dans la pierre, par crainte de ne pouvoir louer ou vendre de tels logements. Cette situation



Roger Gremper SA
Maison fondée en 1934

Installations sanitaires
Ferblanterie – Couverture
Entretien

Maîtrises fédérales

38, avenue d'Echallens
1004 Lausanne
Tél. 021 / 24 67 23

Roger Gremper

Maitre ferblantier – Couvreur – Installateur sanitaire diplômé



explique pourquoi l'aide fédérale séduit beaucoup de constructeurs qui, jusqu'ici, voyaient d'un œil plutôt critique l'intervention de la Confédération.

Permettez-moi de souligner encore deux choses. L'aide fédérale ne grève que modérément les comptes de la Confédération, les avances à fonds perdus, allouées jusqu'à maintenant ne représentant que 18% des prestations globales. La loi sur le logement, bien utilisée, peut aussi devenir un instrument de la politique régionale. Les zones rurales et les agglomérations de moyenne importance en bénéficient déjà substantiellement. Sa large diffusion géographique constitue un apport non négligeable pour l'économie des régions périphériques; enfin, elle contribue à la déconcentration de l'habitat.

La suppression de toute intervention de la Confédération dans le domaine du logement ne manquerait pas de créer un vide que beaucoup de cantons ne sont pas en mesure de combler. Il est permis de penser que la plupart d'entre eux ne voudront pas prendre le relais, les uns pour des raisons financières, les autres pour des raisons de principe ou de philosophie politique. En conclusion, cela signifie que l'accès à la propriété d'un logement ou d'une maison familiale ne sera pratiquement plus encouragé. Il en ira de même en ce qui concerne les logements destinés aux catégories les plus défavorisées de la population, telles que les personnes âgées, les invalides, les familles à revenus modestes. C'est la raison pour laquelle je vous invite à suivre les conclusions de la majorité de la commission.

Renseignements techniques et commerciaux

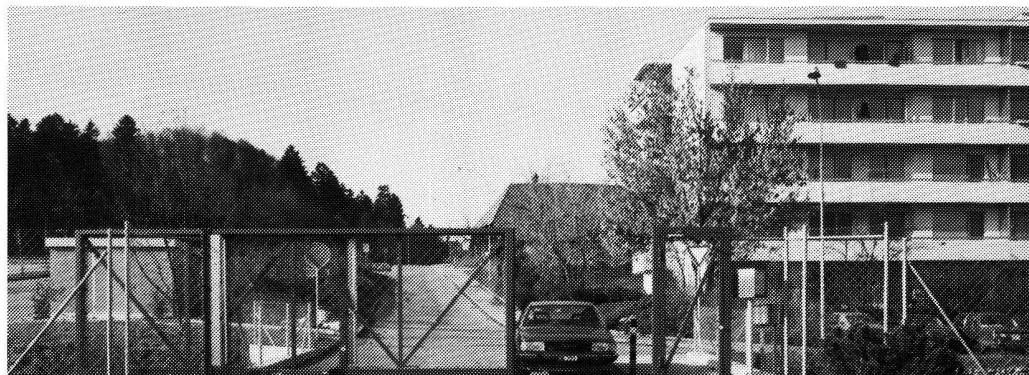
Gilgen SA,
Schwarzenburg,
le partenaire
idéal pour
l'automatisation
de portes
et de portails

Le programme de performances étendu vous garantit un bénéfice direct, que ce soient:

- des conseils experts et l'assistance pendant la planification;
- des produits de qualité pour des charges maximales avec longévité garantie;
- le service après-vente disponible tous les jours pendant vingt-quatre heures;
- la présence régionale dans toute la Suisse;
- ainsi que la gamme de produits complète pour des installations de tout genre et toutes dimensions.

Exemple N° 3:

Afin d'éviter toute utilisation non autorisée de zones industrielles, de parcs à autos, de parkings à étages, de rues à priorité ou d'accès, le programme de produits Gilgen ne contient pas seulement des barrières automatiques, mais également des entraînements pour portes coulissantes ou des portes à vantaux industrielles, des barrages à chaîne, des barrages pour parking isolé, etc.



Joint d'étanchéité autour d'une fenêtre



L'emploi de bandes d'étanchéité en mousse constitue le système préféré pour la mise en place de cadres de fenêtres. Il permet en effet un montage rationnel, techniquement au point, parfaitement propre et le plus simple, il est avantageux et assure une sécurité de fonction.

Les bandes d'étanchéité de bonne qualité ont un but et une fonction sûrs et durables tels que:

- Protection des agents atmosphériques.
- Sécurité contre la pluie battante.
- Protection des courants d'air, poussières et particules de saletés.
- Isolation du froid et du chaud.
- Fonction de scellement.
- Compensation des irrégularités.

INJECTIONS
ETANCHEMENTS
PAR LES RESINES
SYNTHETIQUES

ELPOL
S.A.

tél. 82 05 05
1217 MEYRIN/GE
8, rue du Bois-du-Lan